



Refus de payer suite a travaux réalisé

Par **aure77**, le **05/01/2010** à **11:44**

Bonjour, un client a signé un devis au mois de juillet 2009 concernant la fourniture et pose de menuiserie. ce devis a été réalisé par un agent commercial indépendant agissant pour mon compte, le montant du devis est de 6004€, un acompte de 2400€ a été versé par le client le 30/07/09. L'agent commerciale a rajouté après la signature une mention écrite à la main précisant une pose impérative dernière semaine de septembre, le tout sans mon approbation. j'ai effectivement réalisé la pose dernière semaine de septembre, sur 8 menuiseries, 6 ont été posées mais suite à un problème chez mon fournisseur, les 2 dernières ont été posées 8/10 jours plus tard. Conscient du désagrement je propose donc à mon client 5% de remise globale. Mon client exige dans 1er temps une remise du solde complet soit 3600€, il finit par me régler 1600€ se gardant 2000€ et m'obligeant à lui faire une facture précisant la remise commerciale de 2000€ sous la menace de me mettre en procès et de me faire mauvaise publicité sur mon secteur. mais aujourd'hui, il y a-t-il un moyen de récupérer cet argent ? merci pour votre réponse, cordialement.

Par **jeetendra**, le **05/01/2010** à **15:23**

Nom (raison sociale) Adresse Code postal, ville
Nom (client) Adresse Code postal, ville
Ville, date
Lettre recommandée avec avis de réception
Objet : Mise en demeure de règlement sous 8 jours
Monsieur (ou Madame),
Le contrat (devis) que nous avons signé, en date du (indiquer la date), laisse apparaître que vous me devez la somme de (indiquer le montant), moins l'acompte de 2400 euros, de 1600 euros et la remise exceptionnelle de 5 %. En outre je porte à votre connaissance que la prestation demandée a été entièrement et correctement effectuée. Je vous saurais donc gré de bien vouloir me régler cette somme sous huitaine à compter de la réception de cette lettre. À défaut, je me

verrais dans l'obligation de porter cette affaire en justice (injonction de payer) et de prendre toutes mesures propres à sauvegarder mes droits (recours à huissier de justice pour saisie).
En conséquence, je vous prie de considérer la présente comme une mise en demeure de nature à faire courir tous délais, intérêts et autres conséquences que la loi (en particulier, l'article 1153 du Code Civil) et les Tribunaux attachent à cet acte.
Veuillez croire, Monsieur (ou Madame), à l'assurance de mes salutations distinguées.
Signature
Pièces jointes :
copie du contrat (devis), preuve du versement de l'acompte de 2400 euros et de 1600 euros .
Bonjour, par courrier (modèle à adapter) recommandé avec accusé de réception (mise en demeure) demandez lui de vous régler sous 8 jours ouvrés ce qu'il vous doit, à défaut vous saisirez le juge, bonne année 2010 à vous.

Par **aure77**, le **05/01/2010** à **17:20**

MERCI DE VOTRE REPONCE
MAIS LE FAIT QU IL M A FAIT REFAIRE LA FACTURE EN MARQUANT QUE LES 2000 EUROS QU'IL A GARDE ETAIT UNE REMISE COMMERCIAL PEUT IL ME PORTER PREJUDICE, SACHANT QUE CETTE DERNIERE FACTURE A ETE FAITE PAR MAIL PAR MOI
CORDIALEMENT

Par **jeetendra**, le **05/01/2010** à **17:22**

à ma connaissance non, envoyez lui la mise en demeure vous verrez bien, bonne soirée à vous.

Par **krisinfo**, le **25/08/2012** à **17:17**

Bonjour,
Ce n'est vraiment pas judicieux d'avoir écrit que la sommes gardée était une remise commercial.
Vous devez mettre en avant que c'était un "chantage" pour pouvoir être partiellement payé.

Par **krisinfo**, le **26/08/2012** à **10:21**

Bonjour, oui je bien d'accord avec Alterego.
Vous n'auriez jamais du accepter cette remise.
Et pour les prochains, la simple menace d'une mauvaise pub est condamnable. Et si il y a action, le calcul du préjudice peut lui coûter sa maison. Vous aviez vous aussi des arguments...
A votre place je tenterais l'action commercial sous la menace verbal (casser votre camion, pub, et menace de violence...
TROUVEZ DES TÉMOINS, vrais ou faux, ce genre de client ne mérite aucunes faveurs.
Avec des gens malhonnête, il faut parfois être encore plus Malhonnête